



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 12 février 2017

## Communiqué de presse

### POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR CE LUNDI 13 FÉVRIER

Les prévisions publiées ce dimanche par Atmo Hauts-de-France, association agréée de surveillance de la qualité de l'air, concernant l'évolution de la qualité de l'air, ne nécessitent pas le déclenchement, ce lundi 13 février, des mesures de circulation alternée.

Au vu des conditions météorologiques (arrivée d'une perturbation par le sud apportant de faibles pluies et renforcement des vents en cours de journée de ce dimanche) et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations en particules PM10 diminuent.

Néanmoins, le seuil d'information et recommandation sera dépassé ce dimanche. Le niveau d'alerte sur persistance est maintenu aujourd'hui compte-tenu de la durée de l'épisode.

La préfecture rappelle l'application jusqu'à minuit ce dimanche de la mesure de réduction obligatoire de 20 km/h de la vitesse maximale autorisée sur les axes routiers et autoroutiers, dont la vitesse maximale autorisée est habituellement de 130, 110 et 90 km/h.

Les industriels doivent mettre en oeuvre les prescriptions particulières fixées dans les autorisations d'exploitation en cas d'épisode de pollution. Les brûlages des sous-produits agricoles sont interdits que les brûlages à l'air libre des déchets verts - y compris dans des incinérateurs.

La préfecture rappelle par ailleurs qu'il est souhaitable d'utiliser le covoiturage et les transports en commun, et de favoriser les modes de déplacement doux. Il est également recommandé de maîtriser les consommations énergétiques, liées au chauffage, en modérant la température du logement et en limitant le chauffage d'appoint non performant, notamment au bois et au charbon.

Atmo Hauts-de-France prévoit pour ce lundi l'amélioration de la qualité de l'air, sur l'ensemble de la région Hauts-de-France, avec des niveaux en particules PM10 inférieurs à 50 µg/m<sup>3</sup>, seuil d'information et recommandation.